

L'actualité - liaisons sociales

Coronavirus : les dernières recommandations du ministère du Travail

Alors qu'est désormais interdit l'accueil du public dans de nombreux établissements, tels que les restaurants, les musées ou les centres de loisirs, le ministère du Travail rend le télétravail impératif pour tous les postes qui le permettent. Un communiqué du 15 mars 2020 précise les modalités d'organisation du travail qui doivent être observées afin de limiter la propagation du Covid-19.

liaisons sociales

Documents

[liaisons sociales](#)